

## Handicap : « La mobilisation doit être totale ; poursuivre l'effort budgétaire » (France Universités)

News Tank Éducation & Recherche -  
Paris - Actualité n°287440 - Publié le 27/04/2023 à 15:34

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 05/05/2023 à 09:07



© FU/ Université de Franche-Comté

« Alors que les crédits de financement de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap représentaient 900 € par étudiant en 2007, ce chiffre est tombé à moins de 300 € en 2022 malgré le doublement de l'enveloppe opéré cette même année », déclare [France Universités](#) le 27/04/2023, au lendemain de la clôture de la conférence nationale du handicap par Emmanuel Macron.

Le président de la République y a annoncé l'attribution de quatre points de charge pour les étudiants aidants ou en situation de handicap dès la rentrée 2023, dans le cadre de sa feuille de route pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap dans les cursus de formation, et plus globalement dans la société.

« Nous devons collectivement continuer de travailler à une meilleure accessibilité pédagogique et physique des formations », indique France Universités qui « sera donc attentive à la finalisation du plan du gouvernement en faveur de l'université inclusive dans les prochaines semaines ».

« L'accompagnement est le facteur-clé de la réussite (...) en particulier de celles et ceux qui sont en situation de handicap. Alors que 55 % des étudiants en situation de handicap sont inscrits en licence, ils ne sont plus que 16 % en master. »

« La mobilisation doit donc être totale pour permettre, à tous les niveaux, un parcours de réussite au service d'une ambition personnelle légitime. C'est dans ce but que les établissements d'enseignement supérieur adaptent les cursus de formation et les modalités de contrôle des connaissances, notamment par des dispositifs de type tiers temps. »

« Il est donc essentiel que l'État poursuive son effort budgétaire auprès des universités pour que les missions handicap puissent améliorer encore davantage la prise en charge de ces étudiants afin de les accompagner vers la réussite, puis l'insertion professionnelle. »

---

## 92 % des étudiants en situation de handicap inscrits dans une université

France Universités partage l'objectif d'une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap dans les cursus de formation et « reconnaît qu'il existe des marges de progression, pour les établissements d'enseignement supérieur comme pour les autres opérateurs de formation, aussi bien publics que privés. »

La conférence « rappelle cependant que les universités contribuent déjà à l'accueil des étudiants en situation de handicap : ainsi 92 % de ces étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur le sont dans les universités, soit six fois plus qu'en 2007 ».

---

## Charte pour l'emploi de personnes en situation de handicap à l'université

« Les universités sont aussi d'importants employeurs et à ce titre elles s'engagent aussi pour que la part de salariés en situation de handicap augmentent dans tous les métiers : personnels administratifs et de service, cadres, E-C (enseignant(s)-chercheur(s)) ou chercheurs. »

« La Conférence des présidents d'université avait signé en 2007 une charte avec le FIPHP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) précisée en 2012 ; France Universités travaille aujourd'hui à l'actualisation de cette convention pour que le taux actuel de 4 % d'emplois occupé par des personnes en situation de handicap atteigne le chiffre de 6 %, voire le dépasse. »



---

### France Universités

Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

---

**Catégorie :** Groupement professionnel

---

## Général

---

Date de création	1971
Statut	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
Missions et objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.</li><li>• Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions.</li><li>• Promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.</li></ul>
Membres	Une centaine de membres votants (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.
Présidence	Bureau élu en décembre 2022 composé de : Président : Guillaume Gellé Vice-présidents : <ul style="list-style-type: none"><li>• Dean Lewis</li><li>• Virginie Dupont</li></ul>

## Chiffres clés

---

Personnels	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une équipe permanente : 27 personnes.</li><li>• Des conseillers et consultants : 7 personnes.</li></ul>
------------	---

---

Fiche n° 1765, créée le 05/05/2014 à 12:19 - MàJ le 14/01/2022 à 15:46

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »